

<u>ABER-ILDUT LOISIRS & CULTURE</u> REGLEMENT VIDE-GRENIERS
--

Article 1 : DENOMINATION DU JOUR

Le vide-greniers organisé par **Aber-Ildut Loisirs & Culture** se déroulera le **dimanche le 25/08/2024**

Article 2 : DELIMITATION DES VIDE-GRENIERS DANS L'ESPACE

Le vide-greniers se tiendra en plein air, exclusivement sur la parcelle 1801 appartenant au Conseil départemental.

Article 3 : OUVERTURE ET FERMETURE DU VIDE-GRENIERS

Les heures d'ouverture et de fermeture sont fixées comme suit,

- pour les **visiteurs** de : **9h00 à 18h00**
- pour les **vendeurs** à partir de : **7h30**

La circulation des véhicules étrangers au vide-greniers, sauf services de secours, est **interdite sur site de 6h00 à 18h30**.

Le stationnement des véhicules est **interdit sur site de la veille à 20h00 jusqu'à 20h00 le soir de la manifestation**.

Article 4 : LES DOCUMENTS A PRÉSENTER.

Sont autorisés à débiller, **les particuliers** ayant rempli la fiche d'inscription, présenté leur carte d'identité et réglé leur droit de place.

Article 5 : MARCHANDISES.

La vente de marchandises neuves et de copies est interdite. Les objets ayant subi une restauration ou une transformation doivent être signalés. La vente de marchandises alimentaires est réservée à l'organisateur.

Article 6 : DROIT DE PLACE.

Les tarifs et modalités de calcul sont définis par l'organisateur.

Les droits de place sont réglés à l'inscription auprès de l'organisateur.

Article 7 : EMPLACEMENT.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

Article 8 : RESERVATION.

La réservation se fait :

- Par mail à l'adresse : **videgrenier29.lanildut@gmail.com**
Une réponse à la demande sera donnée et les conditions jointes au document d'inscription
- Par courrier à l'adresse : **ABER-ILDUT LOISIRS & CULTURE / Vide-greniers**
3, Hent Boulac'h - 29840 LANILDUT - Tél. : 06 26 89 47 84

La réservation sera accompagnée du règlement de la valeur de l'emplacement, 15 jours au plus tard avant la date, ainsi que l'attestation sur l'honneur.

Aucun remboursement ne sera effectué quelqu'en soient les raisons, sauf annulation par l'organisateur.

Article 9 : ASSURANCES.

Les assurances de l'organisation ne couvrent pas les dommages subis par les exposants tels que bris, vols, dégradations. Chaque exposant fera son affaire personnelle de toute assurance complémentaire, marchandises et responsabilité civile.

Article 10 : ENVIRONNEMENT.

Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement : **ne jeter ni mégot, ni autre débris**.

Article 11 : ENGAGEMENT DES VENDEURS.

Le fait pour tout vendeur, d'exercer sur la manifestation « Vide-greniers LANILDUT », implique de sa part, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
--

FORMULAIRE DE RESERVATION – VIDE-GRENIERS

Organisateur : Association ABER-ILDUT LOISIRS & CULTURE

E-mail : videgrenier29.lanildut@gmail.com

VIDE-GRENIERS DU : 25/08/ 2024

Nom :
Prénom :
Né(e) le : .../.../.... à
Adresse :
C.P. : Ville :
N° pièce d'identité : délivrée le : .../.../.... par :
Tél. Fixe : .../.../.../... Tél. Port. : .../.../.../... E-mail :@.....
Immatriculation du véhicule : (1 seul véhicule derrière l'emplacement réservé)

Tarif unique : 10,00 € par emplacement de 6m de long x 4m de profondeur. (un seul/exposant).

Chèque établi à l'ordre de «Aber-Ildut Loisirs&Culture» à adresser accompagné de votre règlement à :

**ABER-ILDUT LOISIRS & CULTURE / Vide-greniers
3, Hent Boulac'h - 29840 LANILDUT - Tél. : 06 26 89 47 84**

Rappel : Aucun remboursement ne sera effectué quelqu'en soit la raison, sauf annulation par l'organisateur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint,

Lu et approuvé, à : le : .../.../....

Signature

Vente au déballage organisée le 25 Août 2024 à Lanildut par

ABER-ILDUT LOISIRS & CULTURE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à joindre à l'inscription ou à défaut, à l'entrée le jour même)

Je soussigné(e),, né(e) le à et domicilié(e),

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé, dans l'année, à aucune autre vente de même nature,**
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année et de même nature à
le .../.../....**
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.**

Fait à Lanildut le :

Signature